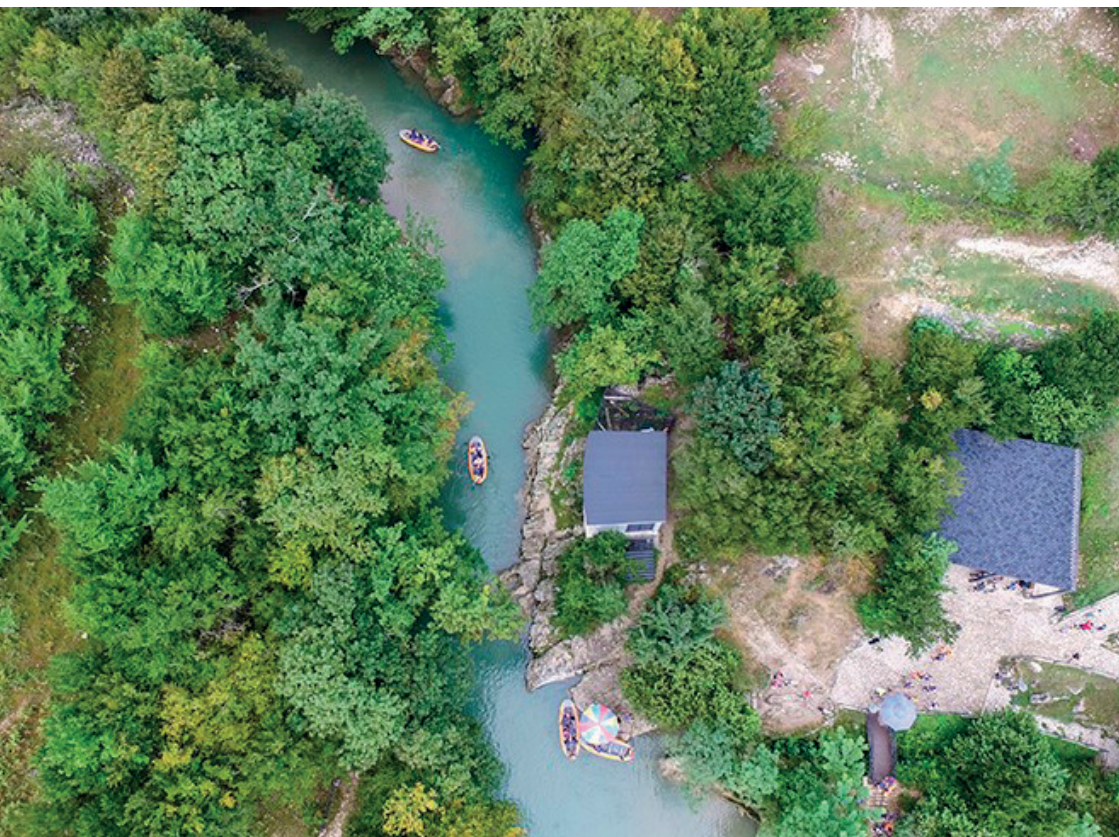




© Lasha Gigauri, Agence des aires protégées de la Géorgie

Développement durable du Canyon de Martvili

Municipalité de Martvili



Le Canyon de Martvili a reçu le statut de Monument naturel en 2013, et une administration en charge du monument a été créée en 2015. Auparavant, le site n'était connu que localement et, faute d'une gestion adéquate, s'était dégradé : des activités illégales de pêche et de braconnage y étaient menées, et la flore était endommagée. De plus, en raison du manque d'infrastructures, la sécurité des touristes n'était pas assurée. La situation a rapidement changé depuis 2015, date à laquelle l'Agence des zones protégées de la Géorgie a commencé, dans le cadre d'une coopération avec la municipalité de Martvili, à mettre en œuvre un projet de développement durable de la zone. Le canyon dispose à présent d'un centre d'accueil, de quais et d'un abri pour les bateaux, de sentiers pédestres, de ponts et de belvédères. Un moulin à eau du XIX^e siècle a été restauré et un système d'alerte en cas d'inondations a été installé pour la rivière Abasha. En outre, de grandes quantités de bouteilles et d'emballages en plastique ont été retirés, le lieu étant désormais parfaitement propre et sûr. Le gouvernement géorgien a accordé des droits de navigation à la société locale Oputsokhi, qui a acheté des bateaux et mis en place des services permettant d'accueillir des visiteurs.

Le Comité des Ministres a reconnu la grande valeur de la réalisation présentée dans le cadre de la 6^e Session 2018-2019 du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, et l'importance de la faire connaître comme source d'inspiration.

Conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 du Comité des Ministres, le projet fait ainsi partie de l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.